



**HAL**  
open science

## Les langues créoles. Formation et évolution dans le contexte des contacts de langues dans la Caraïbe

Hazaël-Massieux Marie-Christine

► **To cite this version:**

Hazaël-Massieux Marie-Christine. Les langues créoles. Formation et évolution dans le contexte des contacts de langues dans la Caraïbe. *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2011, 6. hal-03478670

**HAL Id: hal-03478670**

**<https://hal.science/hal-03478670>**

Submitted on 14 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Les langues créoles. Formation et évolution dans le contexte des contacts de langues dans la Caraïbe**

MARIE-CHRISTINE HAZAËL-MASSIEUX  
(Université de Provence)  
marie-christine.hazael-massieux@univ-provence.fr

Il est indispensable lorsqu'on envisage la question des contacts de langues, de poser ou reposer la question des langues créoles, de leur définition, voire de leur formation et de leur spécificité si elles en ont une. Je voudrais ici montrer précisément ce que l'étude de ces langues appelées *créoles* peut apporter à la linguistique et à la sociolinguistique dans la réflexion sur les effets possibles du contact entre langues très diverses. Il s'agira, à travers l'analyse de textes anciens issus des siècles des colonisations françaises dans la Caraïbe (principalement XVIIe-XIXe siècles), de proposer un schéma historique de développement des langues qui peut renouveler notre vision des questions de diachronie. Si la linguistique comparée européenne a été un grand apport pour les recherches historiques en matière linguistique, ses formulations ont le plus souvent négligé les contacts de populations – dont elle ignorait à peu près tout. L'existence de nombreux textes jalonnant l'histoire des créoles – textes pour l'étude desquels une méthodologie d'analyse rigoureuse doit être respectée – permet de faire de nouvelles propositions théoriques pour rendre compte du développement des langues dans les situations de contacts générées par la colonisation et peut-être ainsi d'ouvrir la possibilité d'une utilisation ou d'un aménagement de ce schéma dans d'autres domaines de la linguistique.

### 1. PRECISIONS CONCERNANT LES DEFINITIONS

Les créoles<sup>1</sup> sont, selon la définition la plus traditionnelle, des langues nées au cours des colonisations françaises des XVIIe-XVIIIe siècles, dans le cadre de communications entre maîtres et esclaves, toujours orales et se développant dans des conditions socio-historiques parfois considérées

---

<sup>1</sup> Ici ce sont exclusivement des créoles « à base française » que nous nous occuperons, et tout particulièrement des créoles de la Caraïbe, à propos desquels nous avons publié un ouvrage *Textes anciens en créole français de la Caraïbe : histoire et analyse*, Publibook, 2008. Les recherches auxquelles ce livre a donné lieu sont à l'origine de cet article.

comme indispensables<sup>2</sup>. A l'inverse, il arrive que l'on confonde souvent (surtout chez les créolistes américains) le concept demeuré vague de *créole* avec la notion tout aussi imprécise de *langue mixte*, *langue de contact*... Sont ainsi assimilées à des créoles bien des langues dans lesquelles on s'efforce de mettre à jour des sources diverses, et l'on essaye surtout de déterminer alors un *type créole*, avec l'idée que des conditions socio-historiques proches ou comparables à celles de la colonisation doivent générer des langues de même type – ce qui n'est toutefois pas démontré. La question de ce que l'on doit entendre par langue *créole* est bien entendu fondamentale pour critiquer telle ou telle théorie.

Il convient de rappeler qu'à l'origine le terme de *créole* ne concerne pas des langues mais des populations : on appelle *créoles* les produits (humains, animaux ou même végétaux) de souches venues d'ailleurs : on parle ainsi de « vaches créoles » ou de « tomates créoles », et bien avant de « Blancs créoles » ou « Nègres créoles ». Selon les régions les pratiques actuelles locales peuvent différer : ainsi en Guadeloupe si l'on utilise le terme de « Blancs créoles » pour désigner une certaine classe sociale (descendants d'anciens planteurs, souvent reconvertis dans l'industrie ou le commerce local), le terme de « Nègres créoles » ou même de « Noirs créoles » a-t-il complètement disparu. Une des justifications peut en être le fait qu'on oppose clairement les Blancs créoles aux Blancs France ou Blancs métros (en créole traditionnel *vyé blan* – terme qui insiste par là sur la non-acculturation de populations blanches venues d'ailleurs, et non pas bien sûr sur leur âge ou leur ancienneté !), parce que des populations blanches débarquent encore à tout moment aux Antilles, alors que *vyé nèg* (bossales du temps de l'esclavage, ou par la suite quelques travailleurs libres venus d'Afrique sous contrats) est un terme qui ne correspond plus à une actualité statistique : il n'y a plus d'arrivées d'Africains suffisamment nombreuses pour justifier un terme renvoyant à une classe sociale. Le terme de *créole* en revanche, dès l'origine, souligne clairement l'acculturation et l'intégration sociale de ceux à qui on l'applique : c'est donc un trait favorable, qui ne fait que manifester ce que les chroniqueurs rapportent clairement : la préférence accordée aux esclaves créoles, c'est-à-dire nés aux îles et élevés dans les habitations, donc déjà parfaitement au fait de la vie dans les colonies, par rapport aux esclaves venus d'Afrique... Mais la reproduction relativement réduite des esclaves installés jointe aux besoins croissants de main-d'oeuvre avec les développements des colonies ont fait poursuivre la traite bien plus longtemps que ce qu'auraient désirés les planteurs pour l'efficacité et la rentabilité du travail. Les témoignages sur ce point sont nombreux<sup>3</sup>. On se contentera de citer ici un exemple significatif tiré d'un opéra en vaudevilles de 1783, *Jeannot et Thérèse* (adaptation en

---

<sup>2</sup> Ainsi R. CHAUDENSON fait des conditions des colonisations du XVIIe-XVIIIe siècles des facteurs sans lesquels il ne peut y avoir de langues créoles, supposant donc impossible la naissance de langues créoles en-dehors de ces dates et de ces conditions particulières.

<sup>3</sup> A propos de cette question comme sur beaucoup d'autres concernant les débuts des colonisations dans la Caraïbe, on pourra se reporter à l'ouvrage de M.C. HAZAËL-MASSIEUX (2008), notamment au chapitre 1<sup>er</sup>.

créole du *Devin du village* de Jean-Jacques Rousseau<sup>4</sup>). Le sorcier, consulté par Thérèse à la recherche d'un *sortilège* pour faire revenir Jeannot qui l'a quittée pour rejoindre une mulâtresse à la ville, dit qu'il peut comprendre la jeune fille – en s'excusant en quelque sorte de n'être pas créole :

quoique moi pas nègre créole  
é qu' moi pas mérité tou

[Traduction : bien que je ne sois pas un nègre créole, et que je ne mérite rien non plus...]

Le terme de *créole*, vient d'un mot espagnol « *criollo* »<sup>5</sup> et désigne donc ceux qui sont nés aux îles de parents venus d'ailleurs. Ce terme a été en usage pendant toutes les colonisations (espagnoles, portugaises, françaises, anglaises, etc.) : d'où d'ailleurs le fait que quand on s'est mis à appeler *créoles* les langues parlées ici ou là par les Créoles (désignant donc par là des langues différentes, parfois très différentes), s'est développée aussi l'expression « je parle créole » qui, tout à fait légitime en chaque lieu, prête à confusion : ceux qui sont extérieurs à la réalité linguistique ont alors tendance à penser qu'est ainsi désignée une seule et même langue alors qu'il n'y a aucune intercompréhension spontanée possible entre un Jamaïcain (parlant un créole anglais), un habitant de Curaçao (parlant papiamentu) et un Haïtien (parlant un créole à *base française*, comme on dit parfois, mais l'haïtien est bien entendu une langue totalement incompréhensible aussi pour un francophone : même des Antillais, locuteurs des langues créoles des Petites Antilles ont les plus grandes difficultés à comprendre un Haïtien – il leur est nécessaire d'apprendre cette langue pour y accéder vraiment).

On comprend donc qu'il existe de nombreuses langues susceptibles de recevoir l'appellation de *créoles* – terme donc l'extension s'est encore accrue avec l'apparition de *créolistes* prêts à voir des créoles dans de nombreuses variétés linguistiques, même nées en-dehors des colonisations européennes des XVIIe-XVIIIe siècle, en raison de ressemblances plus ou moins réelles<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Cf. M.C. HAZAËL-MASSIEUX (2008), chapitre IVe.

<sup>5</sup> D.WOLL (1997).

<sup>6</sup> Sans nous attarder plus avant sur cette question d'un éventuel *type créole*, nous renverrons encore à M.C. HAZAËL-MASSIEUX (2008), mais également aux nombreux travaux menés sur cette question à l'heure actuelle. On soulignera que la recherche d'un type créole est extrêmement complexe en raison notamment de ressemblances indéniables entre les langues européennes de départ, les créoles bien décrits étant principalement d'origine *romane*. Toutes ces langues, utilisées dans un contexte de communication strictement oral, peuvent en outre présenter des ressemblances aussi liées à l'oralité. Il s'avère cependant que la recherche de traits communs à tous les créoles amène vite à retenir des *traits* extrêmement généraux, qui dès lors font de langues qui jusqu'alors ne méritaient pas ce nom, des langues *de même type*, ou alors si l'on est plus discriminant dans le choix des traits retenus, à éliminer comme n'étant pas des *créoles*, des langues que les locuteurs appellent pourtant *créoles* ! On ajoutera que certaines formulations -cf.

Nous pouvons donc dire ici que :

- les créoles ne constituent pas une « famille » de langues
- ne correspondent pas à un seul type précis.

En revanche tous les créoles *classiques*<sup>7</sup> sont nés dans le contact de langues diverses, pratiquées par des populations déportées, amenées à reconstituer des sociétés nouvelles aux règles complexes, et donc les communications étaient exclusivement orales – même si les témoignages dont nous disposons sont nécessairement écrits – ce qui justifiera les précautions méthodologiques que nous avons dû mettre en oeuvre, et qui nous ont d'ailleurs mise sur la voie d'un certain nombre d'hypothèses significatives.

Sans vouloir donc nous contenter de dire que les créoles sont les langues dont s'occupent les créolistes – ce qui serait une boutade, peut-être un peu rapide – nous prétendons surtout ici que l'étude de l'histoire des langues appelées créoles (ou assimilées à des créoles en raison de conditions de genèses comparables) peut sans doute aider à mieux comprendre ce que sont ces langues. Nous avons donc ainsi entrepris d'étudier systématiquement le développement des créoles de la Caraïbe à travers l'analyse de textes anciens (plus d'une centaine), répartis au cours de l'histoire des colonisations : textes retrouvés à l'état de manuscrits dans diverses sources d'archives, textes imprimés anciens difficiles à localiser en raison de leur ancienneté. Tous ces textes pris en compte successivement et dans une chronologie rigoureuse nous permettront d'aboutir à un schéma assez intéressant quant au rôle des contacts de langues.

---

par exemple J. McWHORTER (1998)- posent en outre le problème de la validité de traits négatifs (langues qui n'ont pas tel trait...). On notera enfin que les prudences des grands comparatistes comme MEILLET, qui soulignait la difficulté d'analyser les parentés de langues à peu près dépourvues de morphologie, devraient faire réfléchir les *typologues* quand on ne peut guère se référer qu'à l'ordre des éléments dans la phrase : « ... le procédé de démonstration des parentés de langues indiqué ici s'applique bien à des langues dont le type originel a comporté une grammaire compliquée [...] Mais, si l'on est en présence de langues qui n'ont presque pas de grammaire, si presque toute la grammaire proprement dite tient en quelques règles de position relative des mots, comme dans certaines langues d'Extrême-Orient ou du Soudan, le procédé ne s'applique pas. Et alors la question des parentés de langues est pratiquement insoluble, aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé de critères qui permettent d'affirmer que des langues de ce type sont issues les unes des autres et que les ressemblances de vocabulaire qu'elles offrent ne sont pas dues à des emprunts. », cité in *Linguistique historique et linguistique générale* (1982 (rééd.): 97).

<sup>7</sup> Par cette expression nous renvoyons aux créoles historiques reconnus comme tels sans contestation : en l'occurrence pour la zone qui nous intéresse l'haïtien, le guadeloupéen, le martiniquais, le guyanais, mais aussi le sainte-lucien, le dominicain, etc. Nous ne nous poserons pas dans cet article la question des *langues émergentes* à l'heure actuelle (ex. français d'Abidjan, langues de contacts et multiples variétés véhiculaires en Afrique, langues utilisées pour le contact dans diverses régions d'Asie du Sud-Est, etc.) qui pourraient peut-être aussi nous révéler des points intéressants concernant la genèse des langues dans ces situations complexes.

## 2. DONNEES METHODOLOGIQUES

Il n'est pas possible ici d'exposer toutes les questions méthodologiques qui se posent lorsque l'on entreprend d'analyser des textes anciens, c'est-à-dire des textes qui ont été écrits au cours des XVIIe-XIXe siècles, dont quelques-uns d'ailleurs sont anonymes et ont pu impliquer de longues recherches pour acquérir quelques certitudes quant à leur localisation et leur datation précises<sup>8</sup>. Nous voudrions simplement insister sur trois aspects majeurs :

- comment traiter la question de l'écriture,
- comment traiter la question de la variation phonique, grammaticale... visiblement très importante dans ces textes,
- comment traiter la question du genre scriptural ou littéraire.

N'y a-t-il pas une très grosse difficulté, quand on prétend décrire une langue, que cela soit en diachronie ou en synchronie, de le faire à partir de textes écrits, dont on sait qu'ils ne sont qu'une représentation de la langue, et qu'en particulier, dans les siècles qui nous intéressent, on n'a pas affaire à des auteurs *linguistes*, mais à des locuteurs qui peuvent même être avides d'un certain pittoresque, ou qui peuvent être tentés de caricaturer le créole des Noirs ?

Il est bien évident que l'on n'a de toutes façons aucune autre solution pour connaître les langues des siècles passés que de se référer à l'écrit : c'est d'ailleurs ce qu'a fait depuis ses fondements la linguistique comparée qui recherche parfois de simples traces d'écriture d'une langue pour bâtir un schéma évolutif. Les résultats ne sont peut-être pas *réels* au sens ordinaire du terme, mais ils ont permis de découvrir quantité de points essentiels quant aux langues : les questions de parenté, de types linguistiques, de schémas évolutifs, de règles systémiques, etc. Y a-t-il même du *réel* en matière de langue ? La langue est toujours d'une certaine façon une construction qui tient à l'état des connaissances du linguiste quand ce n'est pas à son idéologie, qui tient aussi toujours à l'extension qu'on veut lui donner, au contexte sociolinguistique, aux limites que se fixe la société, aux fonctions que celle-ci assigne au langage, etc. Il serait dommage de refuser de découvrir le(s) créole(s) ancien(s) au prétexte que la représentation qu'on risque d'en avoir est sûrement faussée. Il convient bien plutôt de se donner des moyens pour essayer, en confrontant des textes variés, nombreux, d'être le plus rigoureux possible dans la description qu'on en donne, en sachant bien que cette description tient aux outils dont on dispose, et que bien sûr elle ne manquera certainement pas d'être modifiée si l'on retrouve d'autres textes, si l'on découvre d'autres faits concernant la société et les locuteurs, etc. Mais on peut déjà tenter une approximation raisonnable en développant une méthodologie appropriée.

---

<sup>8</sup> Sur les questions de méthode, cf. en particulier, outre M.C. HAZAËL-MASSIEUX (2008), M.C. HAZAËL-MASSIEUX (2005) et (2006).

## 2.1. L'écriture.

C'est ainsi, par exemple, qu'on constate que loin d'être privés de tout sens phonétique, les auteurs anciens sont souvent pleins de scrupules quand il s'agit pour eux d'essayer de noter soigneusement la langue, peut-être même plus parfois que nous-mêmes avec notre orthographe moderne fixée, figée, qu'il convient de respecter avant toute chose, sans se poser la question de l'adéquation des graphies imposées par la norme pour rendre compte des productions exactes des locuteurs. Quand le pronom de 1<sup>ère</sup> personne est graphié « moé », cela nous est très utile, alors que devant une graphie « moi », on ne peut savoir vraiment comment cette unité est prononcée ; quand une fois ou l'autre ce même pronom est graphié « moins », au lieu de sourire du « s » final, certes inutile, on comprend que par là le scripteur a voulu noter une nasalisation qu'il perçoit clairement et qu'il ne sait pas noter autrement qu'en recourant au mot français qui est le plus proche phoniquement de ce qu'il veut noter. On ne dispose pas d'alphabet phonétique à l'époque, mais l'on constate que les scripteurs ont suffisamment d'imagination pour nous permettre d'avoir des indications précises : ainsi les apostrophes, largement utilisées, soulignent clairement les élisions :

Ex. dans la *Parabole de l'enfant Prodigue* :

« ...pou'allé laút' côté »

« Li té bien v'lé mangé ça cochons la io t'après mangé pauv'diab' »

Ou dans *Idylle 2* : Quior moi batt' si fort... »

On s'attache partout à souligner les différences entre le français et le créole.

Comme pour tous les textes anciens, la rime, la versification (quand elles existent), mais aussi parfois des corrections sur le manuscrit tendant à s'écarter du modèle français pour donner une représentation plus précise, sont des aides précieuses pour reconstituer un état de langue. Par ailleurs, il convient aussi de se rappeler ce qu'était la langue française dans les campagnes aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, pour comprendre certains faits que l'on ne pourrait envisager en se limitant au français parlé actuel... Ainsi en est-il par exemple de l'absence de « r » final dans le créole des Antilles... qui n'est pas à expliquer, comme certains ont pu l'affirmer, par les défaillances de gosiers africains, mais par le fait qu'au XVI<sup>e</sup> siècle et même encore au XVII<sup>e</sup> siècle, on prononce bien [kouri], [mouri], [sòti], etc. comme [mãʒe], [pòte], etc. et qu'il n'est pas question dans un cas ou dans l'autre d'articuler un [r] final. Les auteurs francophones qui ont appris à écrire exclusivement le français, ne les omettent pas dans leurs textes écrits, en tout cas pas plus que les auteurs classiques français, mais ni les uns ni les autres ne les prononcent dans la plupart des cas, comme l'atteste par exemple cette petite chanson bien connue :

« Compère Guilleri

Te lairras-tu mourir »

où la rime confirme l'absence de « r » prononcé à l'infinitif.



Ces quelques remarques suffiront ici pour notre propos : il s'agit de retenir que l'on dispose bel et bien d'informations phonétiques dès que l'on est attentif et que l'on compare des textes de divers scripteurs : tous les scripteurs ne sont pas aussi précis, mais nous pouvons trouver en fait de nombreuses indications essentielles.

Par ailleurs, nous montrerons précisément que l'écriture qui nous transmet une interprétation de francophones est par là fort intéressante pour comprendre la genèse des créoles dans un contexte où s'affrontent en quelque sorte des interprétations diverses, en fonction des modèles intégrés par des locuteurs ne parlant pas la même langue de départ : c'est de cette confrontation de visions et d'analyses différentes précisément que sont nées ces langues qu'on appelle créole.

## 2.2. La variation

Elle est considérable quand on commence à analyser avec soin les textes anciens. A l'intérieur d'un même texte coexistent des formes graphiques très variées, des formes grammaticales différentes pour transmettre une même valeur. Ce sont des choix divers effectués au cours des siècles par des locuteurs différents dans des zones différentes qui expliquent d'ailleurs maintenant la dispersion relative des langues qui n'ont pas toujours retenu les mêmes formes. Ainsi le futur dans la Caraïbe est « va » en Haïti, « ké » dans les petites Antilles ; pendant longtemps on aura vu utiliser simultanément et dans un même texte des formes comme « va », « kallé » (noté aussi « calé », etc.) ; un peu plus tard alors que vient d'apparaître « ké » dans les Petites Antilles, on trouve encore « va » et « calé », puis ces formes vont se séparer géographiquement, devenant exclusives les unes des autres, tandis que se dégagent aussi d'autres formes (cf. « pou », « kay », etc.). Il n'est pas question ici de reprendre toute cette histoire que le lecteur curieux verra étudiée dans notre ouvrage de 2008, mais de souligner que la variation est la règle et qu'elle se manifeste en toute circonstance jusqu'à ce que soient établis des paradigmes un peu plus définitifs, qui eux-mêmes continueront ensuite à évoluer, comme c'est le cas pour toutes les langues : c'est précisément parce qu'il y a de la variation, des choix multiples possibles, que les locuteurs peuvent retenir telle *ou* telle forme (la prise en compte des paradigmes au moment où ils se mettent finalement en place est une étape essentielle et passionnante du développement d'une langue) parmi tous les possibles lexicaux qui lui sont en quelque sorte offerts. La grammaire régularise et fixe (au moins momentanément) des formes d'abord très libres ; ainsi avec des étapes différentes, on voit les créoles choisir entre « moi », « moé », « mo », « mon », « moins » pour la première personne du singulier. Le choix définitif se fait au cours de décennies d'incertitudes où toutes ses formes peuvent coexister, sans qu'aucune règle de contexte ou même sociolinguistique (genre, type de locuteur, classe sociale...) ne puisse expliquer les choix. Parfois les étapes transitoires opposeront deux formes, une pour le sujet, l'autre pour l'objet, mais il ne reste dans la Caraïbe



aucune trace réelle de ces choix, sauf peut-être ici ou là des règles d'élision ou d'accentuation (qui se révèlent bien plus complexes que la seule fonction syntaxique) notamment en Haïti. Deux formes possibles s'expliquent parfois par la présence ou non de l'accent, sans que là encore, à l'heure actuelle, les règles soient définitivement fixées ; des évolutions se poursuivent avec « man » et « mwen » à la Martinique ou « an » et « mwen » en Guadeloupe ; il s'agit surtout de tendances, mais pas de règles fixes en ce sens que l'on peut toujours et partout dire « mwen », même si l'on ne peut pas toujours et partout dire « an » / « man ».

Là encore il n'est question que de quelques exemples qui permettent de comprendre qu'au cours du développement d'une langue des règles s'élaborent qui ne tiennent en fait pas aux règles qui président au fonctionnement des langues-sources (celles-ci ont donné le *matériau*, en quelque sorte *dégrammatisé* dès qu'il est utilisé dans une nouvelle langue qui se met en place avec des locuteurs d'origines diverses), mais beaucoup plus à la reconstitution d'un système, tout à fait nouveau, où jouent surtout un rôle les analyses et interprétations que donnent les locuteurs confrontés à des sons et des mots, dont ils ne savent qu'imparfaitement les valeurs de départ. A une communication largement lexicale va succéder un temps d'élaboration progressif et conjoint pendant lequel va se construire une grammaire nouvelle, avec ses paradigmes et ses règles syntagmatiques, selon une « négociation » où s'affrontent des interprétations différentes : on a des essais, des erreurs, et c'est après bien des décennies qu'un consensus s'établit de façon un peu étonnante mais très efficace, sans que l'on puisse dire à aucun moment que c'est le français ou telle langue africaine qui l'a emporté : on n'a plus ni français, ni langues africaines, mais une langue nouvelle qu'on appelle *créole*, dans laquelle on reconnaît parfois un peu facilement et abusivement le matériau principal d'origine (cf. l'expression « à base française ») même si cette reconnaissance est surtout l'occasion d'erreurs car significations et fonctions ont changé. Le créole, à son tour, va donner naissance à diverses langues : l'haïtien, le martiniquais, le guadeloupéen, etc. qui poursuivent leur vie de langue.

### **2.3. Les genres et styles**

Parmi ces textes anciens, on trouve des documents correspondant à des genres littéraires divers (poésie, théâtre, fables, textes polémiques, chansons, adaptations religieuses, etc.), mais aussi répondant à des contraintes communicationnelles très différentes : il est bien évident que la langue de l'évangélisation et la langue du théâtre ne correspondent pas exactement aux mêmes perspectives. Si dans le premier cas, les missionnaires veulent se faire comprendre de Noirs, leur apporter les secours de la religion, parfois les amener à prendre connaissance de leurs droits (et devoirs), dans le deuxième cas, la caricature peut ne pas être loin, surtout dans les premiers temps, où les oeuvres théâtrales sont destinées au divertissement de Blancs et donc écrites et jouées par des Blancs pour des Blancs. Les différences précisément sont souvent

importantes ; dans le premier cas, les missionnaires, qui ont veillé souvent à apprendre sérieusement la langue qui leur permet de communiquer avec les esclaves, joueront à l'occasion un rôle de normalisation pour ce créole qu'ils vont être les premiers à écrire, et qu'ils vont ensuite enseigner, comme langue écrite, aux esclaves les plus doués ; dans l'autre cas, il s'agit surtout de divertir et d'amuser en « imitant » la langue des esclaves, parfois même alors que les scripteurs ne maîtrisent pas complètement cet idiome (des témoignages nombreux nous invitent à distinguer parmi les libres, maîtres ou affranchis, blancs ou mulâtres, au fil des siècles, ceux qui parlent *vraiment* la langue ou ceux qui, parfois en toute bonne foi, tentent d'en donner une représentation suffisante pour se faire comprendre, tout en divertissant ceux qui assistent au spectacle).

Un autre phénomène très intéressant aussi se manifestera surtout à partir du début du XIXe siècle : des Blancs, pratiquant le créole soit comme natifs, soit comme voyageurs devenus très soucieux d'apprendre la langue parlée par tous dans ces colonies françaises, proposeront même leurs « services » de scripteurs à des esclaves désireux d'exprimer par des poèmes ou des chansons leur amour à leur belle. On trouve des témoignages de ces écrits d'esclaves aussi bien chez Moreau de St-Méry, que chez Descourtilz ou chez Chanlatte. Celui qui les aide à écrire, souvent Créole lui-même, mais appartenant à une autre classe sociale, et qui *a des lettres* (lettré français), se propose pour corriger leurs poèmes (en y ajoutant rimes et pieds réguliers), parfois nous disent-ils pour la plus grande satisfaction des premiers compositeurs !

Indéniablement, la communication fonctionne dans ces sociétés, même si les niveaux de langue doivent être divers ; on ne parle certainement pas à la ville comme à la campagne ; en ville même, des esclaves ou d'anciens esclaves jouent un rôle important pour le commerce, voire l'administration de biens, quand ils ont la confiance de leurs maîtres – c'est un phénomène fréquent au XIXe siècle, avec parfois de véritables *promotions sociales* (les *candios*<sup>9</sup>, évoqués dans certains textes, en sont un exemple) ; on ne s'exprime pas chez les maîtres comme chez les esclaves, et surtout on distingue très soigneusement le parler des arrivants (bossales) de celui des Créoles. Les *Lettres* politiques écrites en créole au temps des conflits entre Schoelcher et Bissette en seront un remarquable exemple, les scripteurs ayant précisément joué de ces différences avec une finesse stylistique considérable qui est pour nous pleine d'information.

---

<sup>9</sup> C'est DESCOURTILZ (1809) qui donne la clef de ce terme devenu mystérieux de « candios/candiots ». En 1809 dans *Voyages d'un naturaliste...* il écrit en note, en appliquant ce terme à un esclave créole nommé « Joseph » dont il dit qu'il est un « petit maître » : « On les appelle Candiots », t. III, p. 192, note 1. Il faut dire qu'il en donne un portrait peu avantageux, où apparaît clairement le ridicule qu'au moins un visiteur blanc extérieur à la société attribuait à ces personnages, au physique comme au moral, mais il est aussi net dans la lecture des récits de l'époque que par leurs airs et leur aisance à parler ils attiraient les femmes !

Dans ces conditions, peut-on finalement considérer les textes anciens comme représentatifs d'un créole vraiment parlé ?

On peut résumer quelques questions auxquelles il convient de répondre dans chaque cas précis :

- Certains textes sont anonymes : On ne sait pas toujours qui les a écrits et où on les a écrit. Un ex. *Idylles ou Essais de poésie créole* par un Colon de Saint-Domingue.
- La « signature » officielle peut ne pas correspondre au scripteur réel: si les « Proclamations révolutionnaires » sont signées de Leclerc, de Napoléon, ou de divers commissaires civils venus de France, elles ont été traduites en créole par quelqu'un dont on ne sait rien : même s'il s'agit du « secrétaire » parfois mentionné au bas de ces documents, nous ne le connaissons généralement pas.
- Pour les textes les plus anciens, ils ont été vraisemblablement écrits par des blancs (chroniqueurs, missionnaires, colons...), créolophones non natifs dans certains cas (savoir écrire au XVIIe-XVIIIe siècle est déjà le signe d'une culture en français assez importante) : a-t-on alors du créole ou une *imitation* de créole ?
- Quelles sont les modifications qui résultent du genre littéraire et de l'objectif de l'auteur : parodie, imitation, faire rire, transmission d'informations (mais pour qui ?), évangélisation, divertissement...
- L'écrit n'est jamais tout à fait de l'oral fidèle, et si ces textes anciens sont « fidèles » à quelque chose, on peut se demander s'ils ne sont pas d'abord fidèles à l'écrit français (règles de grammaire française projetées sur le créole).
- La rigueur n'est pas de mise dans l'orthographe aux XVIIIe et XIXe siècles (même en France). Ainsi dans *Idylles*, on trouve « vou » (sans « s ») et « nous ». C'est aussi une « chance », car cette absence de rigueur orthographique livre des traits de cette oralité créole. Tout à fait significative sur ce point est cette strophe tirée d'*Idylles ou essais de poésie créole...* (1804) qui comporte deux représentations de *faire*, dans des contextes absolument identiques phoniquement :  
 « Astore là **to faire la dévote** !  
 Ma foi, Boud-ié va ben souchié  
 Si to vini sa matelote !  
 Mai d'abord que **to fé la sote...** » (Idylle 4)
- Quelle est la part exacte de la correspondance entre un oral qui nous demeurera toujours globalement inconnu et un écrit déviant de la norme française de l'époque ? Nous ne pouvons pas éviter d'attacher

une intention aux graphies des scripteurs. Ainsi la chute des consonnes finales fréquentes (« ver la soir », « quan moi ») ou les élisions (par exemple du *é* de *té* devant voyelle : « mo t'a voudrai pouvoir... « quand nous t'alé dan boi... ») ne peuvent manquer de retenir notre attention, mais par leur absence de systématisme posent aussi des problèmes : on a « moment », « comment », où le « t » ne se prononce pas ; quand on a « tout », faut-il ou non prononcer le « t » ? Et « dir » comporte-t-il un « r » prononcé ou non ?

### 3. Principaux résultats de l'analyse

Il n'est pas possible en considérant les langues appelées créoles de nier que le *matériau* de départ (sons, mots...) est largement français. C'est précisément ce qui a motivé l'appellation « créoles à base lexicale française » - ou ailleurs « créoles à base lexicale portugaise », etc. Mais il faut en même temps souligner que ces éléments de substance, réutilisés par des locuteurs étrangers, perdent du fait de l'interprétation qui leur est donnée ou de l'analyse qui en est faite, leurs valeurs grammaticales et même souvent leur signification précise. Cette perte de leurs caractéristiques de départ s'opère aussi bien quand les mots viennent du français (ce qui est le cas de la plupart des éléments de substance) que lorsqu'ils viennent de langues africaines très diverses, alors pas toujours clairement identifiables, et, pour bien des éléments, il faut avouer que l'étymologie exacte nous échappe maintenant, trois ou quatre siècles plus tard ; certaines suppositions étymologiques demeurent purement conjoncturelles. Dans tous les cas, la substance ou le *matériau* comme nous aimons l'appeler, ne constitue pas une langue – pas plus que l'argile brute ou la pierre avant d'être taillée ne font une oeuvre d'art.

De fait ces éléments entendus dans la bouche de l'autre (dans ce qui était probablement d'ailleurs déjà une phrase simple ou simplifiée pour communiquer avec *l'étranger*<sup>10</sup>) vont être vite modelés par celui qui les reçoit, vont se retrouver chargés de valeurs : on leur attribue, bien au-delà du sens lexical de base, une signification grammaticale, qui tient en partie certainement aux fonctions d'éléments *jugés, interprétés* comme comparables dans les habitudes linguistiques de celui qui parle : un exemple classique de ces processus d'interprétation apparaît dans les *faux découpages* de mots, ensuite réutilisés avec les marqueurs que la communauté de locuteurs ainsi constituée leur attribue : « lari » (= rue, < la rue), « monpè » (= curé, prêtre, < mon père), « zèb » (= herbe < (lé)ze(r)bes), « nonm » (= homme < (u)n homme), etc. Il s'agit de processus du même ordre, bien que progressivement plus complexes, avec le verbe quand, à l'image des langues bantoues par exemple, à une base verbale invariable d'origine française (mais ne provenant pas

<sup>10</sup> Cf. la notion de *foreigner talk*.

nécessairement de *l'infinitif*) on agglutine des particules diverses pour indiquer la classe, le temps, l'aspect, le nombre... ce mouvement est encore favorisé puisque dans l'oral français, des morphèmes fonctionnent déjà largement de façon similaire<sup>11</sup> : « je vais marcher », « j'suis en train de marcher », « j'ai marché », avec un « marché » phoniquement invariable, quelles que soient les *habitudes* françaises de représentation. Ces particules antéposées qu'elles proviennent du français ou de telle ou telle langue d'Afrique<sup>12</sup> et probablement souvent des deux, vont progressivement être organisées avec d'autres pour constituer des paradigmes aux règles d'opposition et de contrastes strictes.

Un système se (re)constitue alors qui est *créole* ou plus exactement progressivement *haïtien, martiniquais...* : il s'agit d'une construction lente de paradigmes, avec des règles syntagmatiques et paradigmatisées, mais l'ensemble est nouveau, et ne peut plus être rapporté – comme essaieraient de le faire des étymologistes – à une langue ou à une autre.

La particule *la-* antéposée qui s'est maintenue dans certains mots créoles, comme *trace*, sans valeur grammaticale, de l'ancien article du français, va parfois au cours des siècles être l'objet de nouvelles interprétations et ainsi servir à créer de nouveaux mots. C'est alors qu'apparaît plus clairement la spécificité des nouvelles langues, au-delà du stade de la créolisation accueillant à la variation : des locuteurs de français continuent à entendre une marque de défini féminin, tandis que des bantouisants perçoivent peut-être une marque nominale de classe. Quand on conserve « *lari* » (rue), « *lakay* » (maison), etc. avec une première syllabe d'un nouveau *mot* qui doit à son tour recevoir des marque dans le nouveau système (« *on* », indéfini antéposé, « *-la* », défini postposé, etc. cf. *on lari, on lakay, lari-a, lakay-la*) la grammaire est en train de se constituer, et ne doit rien de précis au français (sauf le matériau) ou aux langues africaines des esclaves. Dans un deuxième temps (XXe siècle ?), en s'éloignant encore plus des langues d'origine des populations des îles, la marque « *la-* » antéposé au nom pourra en Martinique par exemple tendre à devenir préfixe d'abstrait - ce qui est une toute nouvelle valeur, *inventée* par une nouvelle société : on peut maintenant ajouter ce « *la-* » devant certaines bases nominales du martiniquais. J. Bernabé oppose « *jistis* » et « *lajistis* »<sup>13</sup>.

Les évolutions ainsi s'effectuent, différentes selon les créoles, et sans que l'on puisse les prévoir. Le défini dans la plupart des créoles est *-la* (postposé au nom), sans doute issu, du point de vue de la substance de départ, d'un « *là* », adverbe de renforcement suivant le nom, très fréquent dans la langue parlée : exemple contemporain : « qu'est-ce qu'elle t'a dit, la dame-là ? » (recueilli à Aix-en-Provence en 2001). On retrouve ce *-la*, d'abord

<sup>11</sup> Cf. G. GOUGENHEIM (1971).

<sup>12</sup> On trouve [ka] en français (> *qu'à* ?) comme en bambara (la particule « *ka* » y est attestée avec une valeur de progressif).

<sup>13</sup> Cf. J. BERNABÉ (1983 : 796).

avec une signification de démonstratif (Jean Turiault à la fin du XIXe siècle le place clairement dans la rubrique « démonstratif » de sa grammaire<sup>14</sup>). Dans les créoles de la Caraïbe, il est morphème de défini tout au long du XXe siècle avec une valeur déictique forte. Puis continuant son évolution formelle, et s'écartant de plus en plus de la forme des débuts, le défini à la Martinique au XXIe siècle peut prendre six formes différentes en fonction de l'environnement phonique. Comparons Guadeloupe et Martinique :

<b>Guadeloupe</b>	<b>Martinique</b>	<b>traduction</b>
liv-la	liv-la	le livre
zozyo-la	zozyo-a	l'oiseau
pon-la	pon-an	le pont
fanm-la	fanm-lan	la femme
tè-la	tè-ya	la terre
fimé-la	fimen-yan	la fumée

Les règles morphophonologiques du martiniquais sont parfaitement régulières, constituant à l'évidence un nouveau système pour la détermination nominale :

C + la > [la]  
 V + la > (l)a = [a]  
 /la/ Vnas. + la > (l)an = [an]  
 Cnas. + la > [lan]  
 Vpalatale + la > [ya]  
 Vpalatale nas. + la > [yan]<sup>15</sup>

Quand on se place dans la période transitoire, que nous dirons de *créolisation*, c'est-à-dire avant la *grammaticalisation*, tout est possible (ou presque). Dans les textes anciens coexistent diverses formes, diverses structures qui sont utilisées *pour dire la même chose* : la variation est considérable, les formes morphémiques interchangeables, au point qu'on peut effectivement parler de variation *libre*. Les choix sans doute sont progressivement motivés par le milieu social, l'ancienneté plus ou moins grande de l'arrivée aux îles, l'interlocuteur du moment, etc. Mais jusque vers le milieu du XIXe siècle, pour beaucoup de morphèmes grammaticaux, on voit coexister des formes multiples, dans un même texte, chez un même auteur, sans que l'on puisse suggérer des règles d'apparition ayant une quelconque stabilité.

La date de manifestation des systèmes nouvellement constitués pour ces langues issues de la période de créolisation semble à peu près partout la même : plus ou moins vers le milieu du XIXe siècle (un peu plus tôt pour

<sup>14</sup> Cf. J TURIAULT (1874-1876).

<sup>15</sup> De fait, nous notons entre crochets ici la représentation graphique usuelle qui est donnée de ces formes qui se prononcent bien évidemment [la], [a], [ã], [lã], [ja], [jã].



Haïti, alors que l'Indépendance et la disparition de l'esclavage a libéré plus tôt les populations noires). Cette constatation n'est pas indifférente. Cela veut dire que pour qu'un véritable système se mette en place, il fallait bien la *collaboration* dans l'interprétation de la langue commune, des Blancs et des Noirs ; que ces derniers puissent vraiment accéder à l'écriture pour nous révéler – et révéler plus clairement aux scripteurs de l'époque – les caractéristiques de la langue vraiment parlée désormais, langue très différente du français.

Pour qu'apparaissent les systèmes grammaticaux spécifiques et nouveaux, au-delà de la variation qui est de mise dans la période préalable, celle de la créolisation, il fallait non seulement des contacts de langues multiples, mais il fallait aussi que les gens de couleur, les esclaves libérés (cf. Abolition en 1848), les *vrais locuteurs* (locuteurs dont c'est la langue véritable, parfois unique alors – les langues africaines d'origine ont été oubliées) *prennent l'écriture* ! Les textes qui sont transmis antérieurement par des Blancs, même parfois de très bonne volonté lorsqu'ils s'efforcent d'écrire la langue qu'ils parlent aussi – mais ils écrivent le français – sont profondément marqués par cette variation ; les règles ne sont pas encore nettement établies, ou plus exactement : si ces Blancs perçoivent déjà bien des éléments réguliers, ils sont aussi très sensibles à la *variation*, et quand ils s'efforcent de régulariser c'est surtout en fonction du modèle français qu'ils ont appris consciemment. Les grammaires qu'ils présentent sont faites, comme celle de l'Abbé Goux en Martinique<sup>16</sup>, sur le modèle de la grammaire française, même si l'auteur comprend que cela ne convient pas toujours très bien.

Des dates historiques diverses sont significatives dans la Caraïbe : elles symbolisent ces moments décisifs où l'on sort de la *créolisation*, et de la *variation* extrême, pour voir se mettre en place de véritables langues, avec les règles spécifiques qui les distinguent les unes des autres. Il faut ainsi rappeler :

- l'Indépendance haïtienne : 1804 : les effets linguistiques s'en font sentir vers 1820-1830 : cf. *Idylles et Essais de poésie créole...*, « Parole du Fils prodigue »...
- En Martinique vers 1840 déjà du fait des développements de la société martiniquaise, du rôle des affranchis et surtout des mulâtres, les principaux paradigmes du martiniquais sont déjà constitués (cf. Marbot et ses fables<sup>17</sup>).
- En Guadeloupe c'est vers la fin du XIXe siècle que le guadeloupéen commencera sa véritable différenciation du martiniquais. Les textes de Paul Baudot, qui écrit avant 1870, comportent encore une assez forte variation et il y demeure des éléments déjà retenus par les Martiniquais, même si la langue de Baudot annonce déjà aussi des

<sup>16</sup> Cf. *Catéchisme en langue créole...*, par l'Abbé Goux (1842).

<sup>17</sup> F.-A. MARBOT (1846).

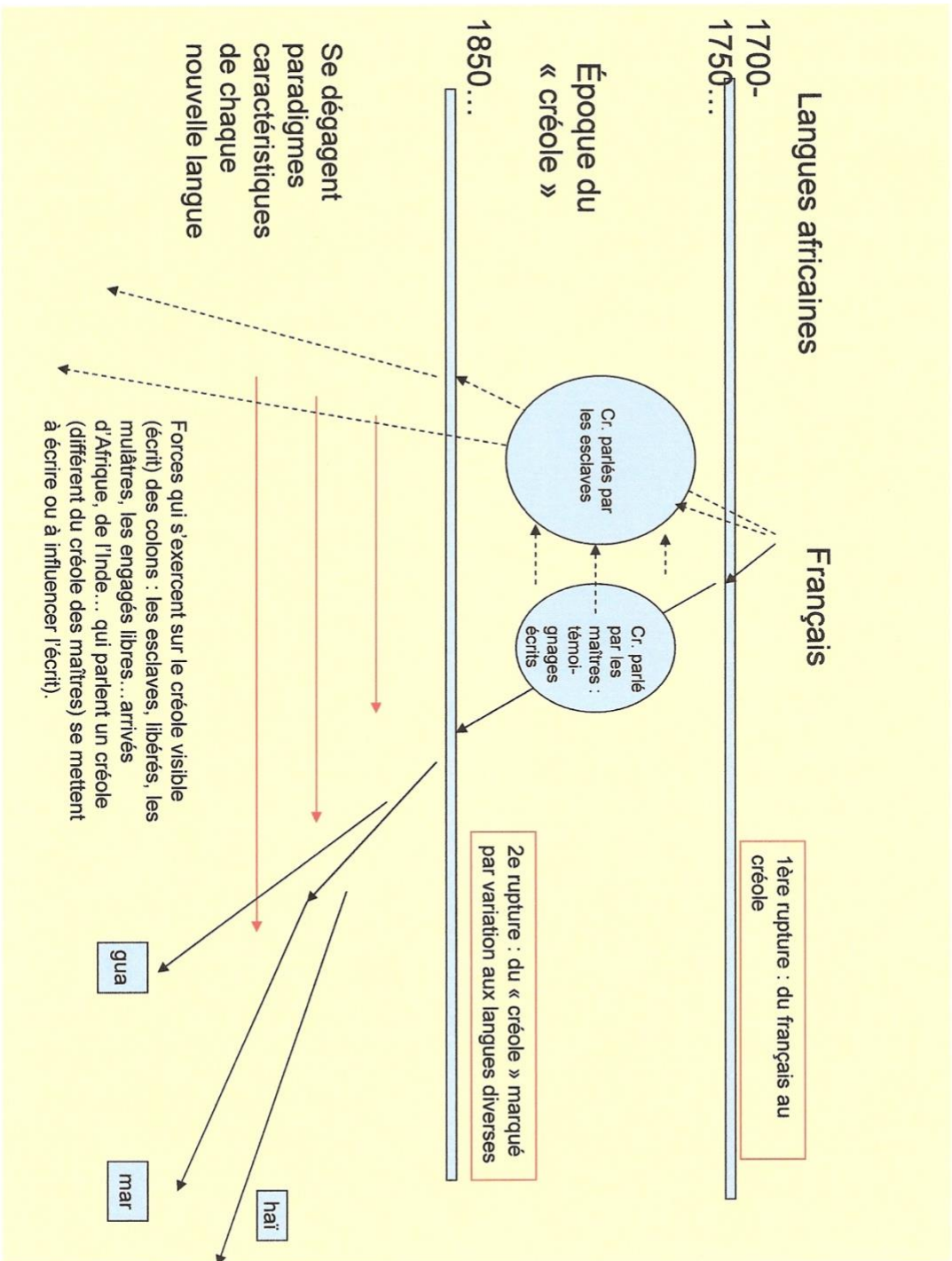


spécificités du guadeloupéen qui ne seront définitivement mises en place que vers 1910-20. On comprend dès lors que la séparation linguistique Guadeloupe/ Martinique, beaucoup plus récente, soit moins prononcée que la différence entre haïtien et antillais...

Au cours du XXe siècle, et maintenant encore au XXIe siècle, les évolutions/séparations se poursuivent mais ce sont des systèmes qui se séparent, lentement, et ce ne sont plus des choix qui s'opèrent entre variantes libres pour constituer des systèmes.

#### 4. Un schéma à commenter

Un schéma peut faciliter la compréhension de ces mouvements qui se sont opérés au cours des siècles passés et qui ainsi sont à l'origine des langues diverses, en usage dans la Caraïbe.



Sur le schéma, on voit clairement deux *ruptures*, essentielles à la définition du processus de créolisation :

- Une première rupture qui va mener au développement d'un *créole*, chargé de permettre la communication entre des populations fort diverses qui parlent au départ soit du français (variétés diverses, populaires, régionales et toujours orales), soit des langues multiples (de *types* linguistiques d'ailleurs très variés, toujours orales, certes, mais dont nous ne connaissons que fort peu de choses, et que la nomination comme « langues africaines » a l'inconvénient de confondre dans une origine indistincte alors que bien sûr elles étaient extrêmement différentes). Ce *créole* résultant - provisoire toujours - est alors caractérisé par une variation très importante : au cours d'une même énonciation, une forme et d'autres - qui nous semblent maintenant distinctes voire opposées -, pouvaient être utilisées successivement pour rendre compte d'une unique valeur grammaticale, sans même que le locuteur (?), en tout cas le scripteur, ne s'en aperçoive vraiment ou soit gêné ; ainsi, dans le même texte, voire dans la même phrase, un scripteur peut avoir recours à *mo* ou *mon*, à *moé* ou *moins*, à *moé* ou à *moé* (en postposition au nom)<sup>18</sup>, ou encore à *qu'à* ou *après*<sup>19</sup>, à *va* ou *ké*<sup>20</sup> (forme d'ailleurs diversement orthographiée : *qu'ai*, *qué*, *ké*, etc.).
- Une deuxième rupture que nous situons vers 1850 – et cette date n'est pas indifférente car c'est un peu partout le moment où les populations maintenues dans l'esclavage *prennent l'écriture*<sup>21</sup>, alors qu'elles avaient bien entendu déjà la parole, mais que leurs pratiques linguistiques étaient rendues assez approximativement par des scripteurs qui continuaient à pratiquer aussi le français, tout en communiquant en créole, au moins avec leurs *subordonnés* (esclaves ou libres, occupant des positions sociales inférieures) : même lorsqu'ils s'efforçaient de reproduire le plus soigneusement possible la langue parlée alors, ils ne nous donnent accès qu'à des variétés marquées par leur connaissance simultanée d'un français *normé* prégnant.

Avec la deuxième rupture, les langues qui apparaissent – et qu'il ne faudrait plus appeler *créole(s)* – sont de plus en plus structurées car elles *choisissent*, selon les lieux géographiques (la Martinique n'est pas Haïti, la Guadeloupe n'est pas la Martinique, qui n'est pas la Guyane, etc.) des variantes particulières dans la masse de celles qui, plus tôt, au stade du créole, sont attestées ; et les structurations paradigmatiques s'opèrent,

<sup>18</sup> Toutes ces variantes marquent dès lors le possessif 1<sup>ère</sup> personne.

<sup>19</sup> Antéposées à la base verbale invariable, ces morphèmes indiquent le progressif (ou l'aspect duratif).

<sup>20</sup> Morphèmes de futur placés avant la base verbale.

<sup>21</sup> Dans les mondes français, l'abolition de l'esclavage a eu lieu en 1848.

continueront (et continuent encore) à s'opérer selon des schémas d'évolution plus *classiques* sans doute, bien que perturbées dans les DOM français à l'heure actuelle par l'influence de la langue dominante, le français, qui est source d'emprunts, d'interférences multiples et indéniablement de *dénaturation* de la langue locale, au point d'entraîner peut-être progressivement sa disparition (cf. les propos alarmants régulièrement tenus notamment sur le martiniquais).

Notons bien que, au cours de l'histoire, ce n'est pas seulement le français qui est *réinterprété* : ce sont aussi les langues africaines, d'où les complexités si grandes pour établir des sources. On en veut pour preuves, par exemple, quelques réinterprétations lexicales dont les créolophones ne sont généralement pas conscients (ignorants qu'ils sont des langues africaines possibles comme *sources*). On pense en particulier à la notation (réinterprétative) que donne Moreau de Saint-Méry, à l'occasion de sa description des trances et bacchanales du cérémonial vaudou :

« Eh ! eh ! Bomba, hen !  
Canga bafio té  
Canga moune dé lé  
Canga do ki la  
Canga li. »<sup>22</sup>

Toute personne ayant vécu au Congo retrouve spontanément derrière la graphie « moune dé lé » - qui ne veut d'ailleurs rien dire de précis *en créole*, quand bien même un créolophone croit y reconnaître le mot *moune* qui en créole désigne toute personne (homme ou femme) -, le mot *múndélé* qui, en kikongo, signifie *européen, blanc, civilisé*. Ce chant vaudou, certainement d'origine africaine lointaine (il n'a plus de signification en créole, s'il en a jamais eu), n'était sans doute pas compris de la plupart des Créoles (blancs ou noirs) et tout en se maintenant, il a connu des réinterprétations qui ne laissent guère maintenant, en raison des graphies et des évolutions de la prononciation qu'elles ont générées, la possibilité de reconnaître le texte original. Si « múndélé » est un mot long qui quelques siècles plus tard peut être encore reconnu par un bantouisant, il est bien évident que la plupart des autres mots sont peu ou pas identifiables, et donc largement incompréhensibles. La séparation en mots monosyllabiques de la séquence « do ki la » est peut-être ainsi liée à une réinterprétation/réanalyse de Moreau, chacune de ces syllabes pouvant avoir un sens comme *mot* en créole, de même d'ailleurs que le *li* final où il voyait peut-être une trace du pronom de 3<sup>e</sup> personne, mais la séquence entière n'en a plus. L'ensemble de la chanson imaginée comme créole *n'a pas de sens* : tellement *réinterprétée* par les Créoles, elle devient incompréhensible ! (Notons que *kanga* correspond en kikongo à plusieurs

<sup>22</sup> Texte donné p. 67 de l'Édition de 1958 qui nous sert de référence (tome 1<sup>er</sup>).

mots possibles, eux-mêmes polysémiques, si l'on se reporte par exemple au *Dictionnaire de kikongo et kituba-français* de Pierre Swartenbrœckx<sup>23</sup>).

Cet exemple est particulièrement intéressant car on comprend par là que, selon l'orientation du regard, un même terme peut être interprété différemment. À côté de nombreux scripteurs qui voient dans « moun » le résultat d'une évolution à partir de « monde » (que l'on ne peut sans doute pas écarter), on comprend qu'un lecteur naïf qui centrerait son regard sur la notation de Moreau pourrait immédiatement imaginer une origine africaine au mot « moun » du créole tandis que, sans doute, un Congolais, identifiant tout de suite *múndélé* phoniquement, s'étonnerait d'une graphie aussi curieuse, et d'une séparation en trois mots de ce qui pour lui est un mot unique mais trisyllabique ! Bien des étymologies populaires reposent sur de tels procédés !

## 5. Quelques conclusions provisoires

Nous constatons que ces langues que les locuteurs parfois, et les créolistes toujours, appellent les *créoles* ne s'appelaient pas *créoles* à l'origine. Nous avons signalé que ce terme était réservé au départ pour désigner la population. Un exemple de la façon dont on parlait des langues nous est donné par Moreau de Saint-Méry, qui écrit en 1797 :

« J'ai à parler maintenant du langage qui sert à tous les nègres qui habitent la colonie française de Saint-Domingue. C'est un français corrompu, auquel on a mêlé plusieurs mots espagnols francisés, et où les termes marins ont aussi trouvé leur place. On concevra aisément que ce langage, qui n'est qu'un vrai jargon, est souvent inintelligible dans la bouche d'un vieil Africain, et qu'on le parle d'autant mieux, qu'on l'a appris plus jeune. Ce jargon est extrêmement mignard, et tel que l'inflexion fait la plus grande partie de l'expression. Il a aussi son génie, (qu'on passe ce mot à un Créol qui croit ne le pas profaner), et un fait très sûr, c'est qu'un Européen, quelque habitude qu'il en ait, quelque longue qu'ait été sa résidence aux Isles, n'en possède jamais les finesses. »

Aujourd'hui l'ambiguïté du terme *créole* appliqué à de nombreuses langues, ne permet plus que très difficilement de savoir de quoi l'on parle. Le mot renvoie à des langues tellement diverses qu'on finit par se demander s'il ne s'agit pas d'une *catégorie de langues*, qui ne seraient d'ailleurs pas tout à fait de *vraies langues*<sup>24</sup>. Pour désigner d'autres variétés linguistiques

<sup>23</sup> 1973, CEEBA, série III, vol. II, Bandundu : on voit par exemple (mais cela dépend des tons) figurer un verbe signifiant : fermer, attacher, garder, se sauver...

<sup>24</sup> Dans le parler de M. Toutlemonde, les questions posées au conférencier qui intervient sur le chapitre des créoles sont caractéristiques : « Vous dites que le guadeloupéen est

n'utilise-t-on pas aussi d'autres noms génériques (*pidgins, lingua franca, patois...*), tout aussi péjoratifs, le plus souvent, dans l'esprit de ceux qui y recourent ?

De fait, quand on dit « je parle créole » sans préciser davantage, les lieux de référence possibles sont nombreux. Pourtant, on peut aussi parler du sranan, du papiamentu, du cap-verdien, de l'haïtien, du mauricien... – usages qui se répandent de plus en plus, soit parce qu'on a compris l'ambiguïté du terme *créole*, soit parce que l'on ne s'est pas, jusqu'à une date récente, demandé si l'on avait affaire à un créole, soit parce que le terme de créole, comme à Maurice par exemple, renvoie trop à un groupe social et ethnique minoritaire et que la majorité de la population (d'origine indienne) n'accepte guère de se voir attribuer comme langue le créole – alors que les membres des communautés indiennes ne se considèrent pas comme *Créoles*, mais comme *Mauriciens*.

Les linguistes, de leur côté, frappés sans doute par des ressemblances (mais qui tiennent probablement en bonne part à l'origine romane de beaucoup de créoles, en même temps qu'à leur usage strictement oral, dans des conditions de communication marquées par le contact de langues et l'urgence communicative), probablement aussi par le type de relations sociales similaires induites par la présence d'un groupe dominant en face d'un ensemble de groupes sociaux considérés comme inférieurs et dont les membres vont chercher à s'élever dans la hiérarchie sociale, ont largement étendu ce nom de « *créoles* » à toutes les langues nées au cours des colonisations – quel que soit le nom que couramment on leur donne. Quant à nous, de même que nous n'aimons pas beaucoup parler de *patois* mais de langues en situations patoisantes (dont il convient de préciser les caractéristiques), nous préférons plutôt que de *créoles* parler de langues nées dans des conditions de créolisation : la créolisation serait dès lors un type de *genèse* pour certaines langues (ces langues étant susceptibles peut-être de n'être pas seulement nées au cours des colonisations européennes).

Une fois étudiées ces conditions, comme nous avons essayé de le faire de façon succincte ici (et de façon plus détaillée dans M.C. Hazaël-Massieux, 2008), on peut se demander si le modèle de genèse ainsi défini ne pourrait pas être significatif pour d'autres langues : ainsi par exemple, le passage du latin aux diverses langues romanes mériterait peut-être d'être ré-envisagé comme une véritable *créolisation* dans le contexte des contacts de langues probablement multiples que l'on peut supposer dans la Romania. Malheureusement pour les romanistes, à la différence de ce qui se passe pour la Caraïbe pendant les siècles de naissance des *créoles*, on ne dispose guère de textes en langues vulgaires avant le Xe siècle ; ils sont de toutes façons très peu nombreux même alors, car ceux qui *écrivent* aux XIe-XIIIe siècles, écrivent en latin et pratiquement pas en *langues vulgaires*. Certes,

---

une langue, mais n'est-ce pas plutôt un « créole » qu'il faudrait dire ? » (exemple récemment entendu).

au cours des colonisations, il s'est trouvé beaucoup de chroniqueurs, d'historiens, de missionnaires pour écrire en français, mais nous avons la chance d'en voir certains tenter de représenter la langue des esclaves, la langue des îles qu'eux-mêmes pratiquent, soit pour distraire leurs familles et amis, soit pour communiquer avec les esclaves et populations de couleurs libres. Il faut souligner qu'au XVIIIe siècle, plus encore au XIXe siècle, l'écrit a un autre statut qu'au Xe-XIe siècles dans la Romania et plus nombreux sont ceux qui écrivent le français que ceux qui, quelques siècles plus tôt, écrivaient le latin. L'intérêt pour les langues parlées et la communication est plus grand pendant les colonisations et le peuplement du nouveau monde qu'au Moyen Age où seulement une petite élite écrivait. Tant que les clercs se comprenaient bien en latin, ils n'éprouvaient pas le besoin d'écrire autrement et de représenter les façons de parler des gens ordinaires, des populations totalement analphabètes.

Il convient certainement d'être prudents et de ne pas tomber dans l'excès inverse : après avoir insisté sur la spécificité des créoles, tendre à penser que toutes les langues sont nées comme les créoles, selon une période de *créolisation* – terme qu'il conviendrait dès lors sans doute de remplacer par un autre s'il n'était plus spécifique des seuls *créoles* ! Mais on peut imaginer cependant que d'autres langues que les créoles historiques ont pu connaître à leurs origines des conditions similaires, dès lors que les ingrédients de base sont les contacts quotidiens et nombreux, la nécessité de communiquer, l'oralité, peut-être la *domination* d'une langue sur l'autre ou les autres, des conditions de ruptures sociales entraînant la constitution de nouvelles sociétés, etc.

L'ultime conclusion nous permettra en tout cas de souligner l'intérêt de l'étude des « créoles » pour la linguistique générale, d'inviter à vérifier l'adéquation du schéma proposé pour d'autres ensembles de langues, mais surtout de proposer une nouvelle définition des langues appelées *créoles* ainsi qu'une prise en compte plus systématique des données sociales, notamment des contacts entre des populations très diverses, dans la construction et l'élaboration des langues. Il s'agit tout au plus de proposer un modèle dont il faut évaluer la fécondité.

Il serait dès lors particulièrement urgent de travailler sur les variétés linguistiques émergentes un peu partout dans le monde pour vérifier les nombreuses hypothèses qu'une analyse de textes anciens peut susciter.



## Références bibliographiques

- BAKER, Philip, & FONG SING, Guillaume, 2007, *The making of Mauritian Creole. Analyses diachroniques à partir des textes anciens*. Londres, Battlebridge Publications, Westminster Creolistics Series, n° 9.
- BERNABE, Jean, 1983, *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, 3 vol., Paris, L'Harmattan.
- BOLLEE, Annegret, 1993-2007, *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien*, 4 vol. Helmut Buske Verlag, Hamburg.
- CHAUDENSON, R., 1981, *Textes créoles anciens (La Réunion et Ile Maurice)*, Helmut Buske Verlag, Hamburg.
- DESCOURTILZ, Michel-Etienne, 1809, *Voyages d'un naturaliste... à St-Domingue*, t.3, Paris, Dufart père, Libraire-Editeur [BNF P ANGRAND 854].
- GOUGENHEIM, Georges, 1971, *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, A.-G. Nizet.
- Catéchisme en langue créole précédé d'un essai de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises* par M. Goux, Missionnaire apostolique à la Martinique, Paris Imprimerie de H. Vrayet de Surcy et CO, rue de Sèvres, 37, 1842, [Archives de la Guadeloupe, numéro d'entrée 4414].
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, 2005, « Les développements du créole aux XVIIIe-XIXe siècles et jusqu'à nos jours dans les îles de la Caraïbe », dans J. Weber (éd.), *Le Monde créole. Peuplement, sociétés et condition humaine. XVIIe-XXe siècles*, Mélanges offerts à Hubert Gerbeau, Les Indes savantes, Paris, 2005, 179-194.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, 2006, « Using and interpreting historical texts to analyse the formation and development of creole languages » dans Cl. Clements, Th. A. Klingler, D. Piston-Hatlen, K. J. Rottet (éds), *History, Society and Variation in Pidgin and Creole Languages*, Amsterdam, John Benjamins, "Creole Language Library" Volume 28, 29-45.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, 2008, *Textes anciens en créole français de la Caraïbe, histoire et analyse*, Paris, Publibook.
- MCWHORTER, John, 1998, « Identifying the creole prototype : Vindicating a typological class », *Language*, vol. 74, n° 4, 788-818.
- MARBOT, François-Achille, 1846, *Les Bambous. Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur* (nombreuses rééditions dont édition consultée : Fort-de-France, 1869, réimpression Casterman 1975).
- MOREAU DE SAINT-MERY, Médéric-Louis-Élie [1797<sup>1</sup>] : *Description de la partie française de l'isle de Saint-Domingue*, Edition Maurel et Taillemite, Paris, 1958, 1565 p.

NEUMANN, I., 1987 : *Textes anciens en créole louisianais*, Helmut Buske Verlag, Hamburg.

TURIAULT, Jean, 1874-1876, « Etude sur le langage créole de la Martinique », extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2<sup>e</sup> série, t. 1, 1873-1874, (1874), 401-516, et t. 3, 1875-1876, 410-411, Brest, Impr. De J.B. Lefournier Aîné.

WOLL, Dieter, 1997, « Esp. *criollo* y port. *crioulo* : volviendo a la cuestión del origen y la historia de las dos palabras », dans A. Bollée & J. Kramer (éds), *Latinitas et Romanitas, Festschrift für Hans Dieter Bork zum 65. Geburtstag*, Bonn, Romanistischer Verlag, 517-535.

[Les textes anciens cités ou analysés ici sont tous reproduits dans M.C. HAZAËL-MASSIEUX 2008]